

**ARRÊTÉ N° AG 50-2024**

**PORTANT AUTORISATION TEMPORAIRE D'ORGANISER  
UNE VENTE AU DEBALLAGE A L'OCCASION D'UN VIDE MAISON  
DU SAMEDI 2 AU DIMANCHE 10 MARS 2024**

Le Maire d'AVALLON,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie,  
**Vu** le décret n° 2009-16 du 7 janvier 2009 relatif aux ventes au déballage et pris en application de l'article L.310-2 du code du commerce,  
**Vu** l'arrêté du 9 janvier 2009 relatif à la déclaration préalable des ventes au déballage,  
**Vu** la demande présentée par Monsieur VEZOLE Marc domicilié 2 ruelle au Loup, Chassigny - AVALLON, concernant l'autorisation d'organiser une vente au déballage de marchandises d'occasion, à l'occasion d'un vide maison au domicile de VEZOLE Daniel, 25 route de Chassigny – 89200 AVALLON, du samedi 2 au dimanche 10 mars 2024,

**ARRÊTE**

**Article 1**

Messieurs VEZOLE sont autorisés à organiser une vente au déballage à l'occasion d'un vide maison. Cette vente se déroule 25 route de Chassigny 89200 AVALLON, du samedi 2 au dimanche 10 mars 2024.

**Article 2**

Le déclarant est informé que la durée maximale de la vente autorisée ne devra pas dépasser **deux mois** par année civile (articles R310-8 et 310-19 Code du Commerce).

**Article 3**

Cette autorisation est indépendante de toute autre autorisation qui pourrait être sollicitée dans le cadre de l'organisation matérielle de cette manifestation, notamment en ce qui concerne le respect des normes de sécurité.

**Article 4**

Madame le Maire d'Avallon et tout agent de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié dans les formes légales et transmis aux intéressés.

**Article 5 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Dijon dans un délai de deux mois après sa publication. Il peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



AVALLON, le 22 février 2024

Le Maire,

Jamilah HABSAOUI

Envoyé en préfecture le 26/02/2024

Reçu en préfecture le 26/02/2024

Publié le 26/02/2024

ID : 089-218900256-20240226-AG50\_2024-AI

